

Subdivision Environnement Industriel,
Ressources Minérales et Energie
de la Vienne
1 rue de la Goélette
86280 SAINT-BENOIT
☎ 05.49.38.30.00 - Fax : 05.49.38.30.30

Saint-Benoît, le 22 octobre 2003

Le Directeur,

à

Monsieur le Préfet
de la Région Poitou-Charentes
Préfet de la Vienne
Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
Bureau du Cadre de Vie et de l'Environnement
B.P. 589
86021 POITIERS CEDEX

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement.
SIMER à Pindray – Transit de déchets ménagers.

Réf. : Arrêté préfectoral du 29 avril 2003.
Demande du SIMER du 8 septembre 2003.
Réunion en Préfecture du 22 septembre 2003.

Par bordereau du 11 septembre dernier, vous m'avez communiqué, pour avis, la demande formulée par le SIMER pour obtenir la reconduction pour six mois de l'arrêté préfectoral d'autorisation temporaire susvisé.

Comme précisé lors de la réunion du 22 septembre dernier, je vous confirme que mon service n'émet aucune objection à ce renouvellement explicitement prévu par l'article 23 du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977.